Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-36
ID : 022-242200715-20260212-36_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 36.2026 Mise en œuvre du plan d'actions en faveur des continuités écologiques : actions de préservation et de restauration des milieux naturels dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité intercommunal

Vu la délibération 2021/105 du 12 juillet 2021 actant la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire communautaire,

Vu la délibération 2024/40 du 22 février 2024 approuvant la sollicitation des aides FEDER et Contrat Nature de la Région en vue de réaliser un diagnostic des continuités écologiques, de faire des préconisations pour la traduction des enjeux identifiés dans le PLUi en cours de rédaction, et de construire un plan d'actions de préservation et de restauration des continuités écologiques en concertation,

Vu la délibération 2025/163 du 18 septembre 2025 approuvant l'institution de la taxe GEMAPI et proposant l'affectation - pour l'année 2026 - de 25 000 euros du produit de cette taxe pour les dépenses d'investissements en faveur de la restauration des continuités écologiques des milieux humides et aquatiques (trame bleue),

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 15 janvier 2026, étant favorable à une mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux naturels dans la

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-36_2026-DE

continuité du diagnostic de l'ABI, de l'étude sur les continuités écologiques et de la concertation réalisée pour la rédaction du plan d'actions,

Vu l'avis favorable du bureau du 2 février 2026,

Depuis 2021, la communauté de communes du Kreiz Breizh s'est engagée en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques, en cohérence et complémentarité avec les politiques suivantes :

- Environnement : assurer un cadre de vie sain et agréable pour les habitantes et habitantes, garantir la résilience du territoire face aux changements climatiques et écologiques ;
- Aménagement : intégration des continuités écologiques dans le PLUiH ;
- Tourisme et jeunesse : proposition d'animations, de sorties.

Le programme d'actions construit en concertation avec les usagers, les gestionnaires et les élu·es du territoire suivra aussi cette politique au travers de 4 axes :

1) Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels (ex : intégration des milieux naturels dans les documents d'urbanisme) ;
2) Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (ex : gestion différenciée des espaces verts publics, aménagement des bâtiments publics en faveur de la faune du bâti) ;
3) Améliorer les connaissances associées à la biodiversité et aux continuités écologiques (ex : caractérisation des mares, lavoirs et ouvrages hydrauliques) ;
4) Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire (ex : animations auprès des jeunes, formations et retours d'expérience pour les agents publics, les entreprises et les agriculteurs et agricultrices).

L'appel à projet « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité » permet un financement FEDER de ces actions à hauteur de 42 %. Le Contrat Nature de la Région Bretagne permet de compléter ce financement de 37 % supplémentaire afin d'arriver à un projet financé à 80%. L'autofinancement restant peut être assuré pour 2026 par la part de la taxe GEMAPI fléchée vers les actions TVB (25 000 € pour l'année 2026, défini dans la délibération du 18 septembre 2025).

Le projet, prévu sur 30 mois (juillet 2026 – décembre 2028), prévoit le recrutement d'un·e chargé·e de mission afin de coordonner la majorité des actions, dont de nombreuses reposant uniquement sur du temps agent pour animer la démarche auprès d'acteurs multiples. Les deux financements publics prennent en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles sur la période 2026-2028		Recettes prévisionnelles sur la période 2026-2028		
Catégorie de dépenses	Montant	Financeurs publics sollicités	Montant	Taux

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-36_2026-DE

Axe 1 : Préserver	14 571 €	FEDER « Soutien aux continuités écologiques »	150 000 €	49,89 %
Axe 2 : Restaurer	50 884 €	Contrat Nature de la Région	90 526 €	30,11 %
Axe 3 : Connaissance	35 350 €	Autofinancement issu de la GEMAPI	60 132 €	20 %
Axe 4 : Mobilisation	37 000 €			
Coordination des actions (1 ETP sur 2 ans et demi selon montant forfaitaire de l'appel à projet)	143 184 €			
Coûts indirects (7 % du montant total)	19 669 €			
Total	300 658 €	Total	300 658 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide le principe de répondre à l'appel à projet « continuités écologiques » proposé par la Région Bretagne, sur des fonds FEDER et le Contrat Nature, selon le plan de financement ci-dessus.
- ✓ Autorise la Présidente à solliciter les aides FEDER et Contrat Nature de la Région Bretagne sur la base du plan de financement ci-dessus.
- ✓ Autorise, sous réserve de l'obtention des financements, le lancement d'une consultation pour recruter un·e chargé·e de mission pour assurer la coordination du programme d'actions.

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-36_2026-DE